



DU PROPRIUM

بسم الله الرحمن الرحيم

Le proprium — tous les attributs personnels de l'individu, psychiques d'une part (le caractère, l'intelligence...), et biologiques d'autre part (l'ADN, les empreintes digitales et palmaires...) — est reçu par le couple *Nafs* (corps + *Jinni*) peu après sa formation (on rappelle que le corps est déjà dépositaire du *Ruh* et de la science des Noms, dont le *Jinni* hérite comme d'une dot ; le *Jinni*, lui est pourvu à la base d'un nom générique¹, d'une image de synthèse, et d'une voix — attributs par quoi on le reconnaît dans le *Malakut*, et il n'a pas besoin de plus pour évoluer dans son monde parmi ses semblables) : ainsi, du proprium, le corps reçoit tous les attributs biologiques, et le *Jinni* tous les attributs psychiques.

Quand le *Jinni* est emprisonné dans le corps humain, non seulement il perd la faculté d'échanger directement avec les autres *Jinn* (sans passer par la matière), mais encore il perd le souvenir de sa propre nature jinnique : la *Nafs* a pris le pas, et il se voit résolument (et exclusivement) comme un humain ; c'est le cheminement spirituel, au gré des états de conscience successifs, au gré des stations, qui lui permet de redécouvrir sa nature cachée de *Jinni* — mais ça n'est qu'une étape car le *Jinni* qui remonte à La Source finit par dépasser l'état de conscience jinnique pour atteindre (en théorie) l'état de Conscience Divine, en passant par tous les états successifs de la lumière muhammadienne ; car le cheminement spirituel consiste à remonter le courant de la lumière muhammadienne : ainsi, le pieux à qui est permis ce cheminement (ce qui n'est pas le cas du *Jinni* du mécréant voué à l'enfer, qui pourra tout au plus grenouiller dans le *Malakut* et y commercer avec d'autres *Jinn* dans le cadre d'affaires douteuses) va remonter à son prophète de tutelle, c'est-à-dire à l'état de pudeur de la lumière muhammadienne, puis à celui d'espérance, puis à celui de crainte (qui notamment est celui des anges), puis à celui d'amour, puis à celui de proximité, avant de revenir à l'état de pure lumière muhammadienne — au seuil de La Lumière d'ALLAH ﷺ.

On peut toutefois envisager que, par quelque effet de La Miséricorde d'ALLAH ﷺ, le *Jinni* du mécréant puisse éventuellement remonter au niveau de la conscience angélique (voire au-delà car tout est possible pour ALLAH ﷺ), car les *Jinn* des mécréants — comme ceux des animaux — sont normalement issus des anges (le feu sans fumée dont sont créés ces *Jinn* étant une altération du troisième état de la lumière muhammadienne dont sont créés les anges : en d'autres termes, ces *Jinn* sont des « sous-anges » qui dans l'absolu conservent la faculté, en se purifiant et par Permission d'ALLAH ﷺ, de revenir à l'état angélique — de la même manière qu'un ange, à l'instar d'Iblis, peut être rétrogradé à l'état de *Jinni*, et même de *Jinni* diabolique ; on a vu également que des *Jinn* plus puissants sont quant-à eux directement

1 Adam, prototype humain animé par ALLAH ﷺ à la base, n'a pas attendu de *Jinni* pour être nommé : ALLAH ﷺ lui avait déjà attribué son nom, directement ; mais toutes les autres *Nafs* reçoivent normalement le nom de leur *Jinni* (celui que donneront normalement les parents), même si elles peuvent se faire connaître, dans le monde matériel, sous d'autres noms ; et même si c'est également ALLAH ﷺ Qui attribue leurs noms aux *Jinn*, Il ne nomme pas directement les humains : Adam était l'exception, et l'attribution des noms des humains se fait par les *Jinn* interposés — avec l'intermédiation des parents, qui se voient investis et honorés de cette prérogative régaliennes de nommer.





www.stephabdallahhiltis.fr



issus des anges majeurs, eux-mêmes créés du premier état de la lumière muhammadienne, et qu'ils ont vocation à rester éthérés dans le *Malakut* — et même que, dans une certaine mesure, ils ont accès au *Jabarut* ; ces *Jinn* ont leur utilité et, selon le même principe de retour par purification, on peut envisager qu'ils puissent revenir à l'état d'anges majeurs).

Le 24 Sha'ban 1447 / 12 février 2026

Ce texte vous plaît ? **Soutenez mon travail**, et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

©Stéphane Abdallah ILTIS



www.stephabdallahhiltis.fr

